



PLAIDOYER

POUR UN USAGE ETHIQUE ET RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS DE L'HYPNOSE CLINIQUE ET THÉRAPEUTIQUE !

IL EST URGENT D'AGIR !

Les récentes « affaires » médiatiques font de l'hypnose et sa pratique un bouc émissaire facile pour ne pas se poser les vraies questions : celle des dérives perverses de certains praticiens qui utilisent l'emprise pour arriver à leurs fins et pour commettre des agressions sexuelles, des abus, voire des viols. Les femmes et leur santé sexuelle sont particulièrement concernées et atteintes.

Nous rappelons que l'hypnose clinique et thérapeutique est à la fois un processus naturel, une pratique, un mode de communication et un soin. Elle a fait ses preuves dans de nombreux domaines médicaux et psychologiques (prise en charge de la douleur, accompagnement dans l'anesthésie, des soins infirmiers, des urgences ou encore pour les psychologues en psychothérapie...). Elle s'inscrit en milieu hospitalier, à l'Université, en pratique libérale et dans la recherche scientifique dans une perspective d'humanisation du soin.

En tant que professionnels de la santé et dans notre diversité de métiers de base, nous pratiquons l'hypnose clinique et thérapeutique depuis de nombreuses années tant à l'hôpital que dans des cabinets libéraux et nous soutenons les nécessités suivantes :

- Avoir une profession dans la santé,
- Avoir une formation en hypnose sérieuse et reconnue
- Avoir une éthique et une déontologie qui incluent les valeurs de respect de l'intégrité et de la sécurité des patient(es) qui demandent de l'aide.

NOUS RÉAFFIRMONS DONC QUE :

- L'emprise et la violence n'ont aucune place dans l'hypnose de soin
- La pratique de l'hypnose doit être pleinement consentie, éclairée, liée à une demande. Elle doit être en cohérence avec les Droits humains fondamentaux.
- L'hypnose clinique et thérapeutique telle que nous la concevons n'est pas en cause dans ces situations d'abus : c'est celui ou celle qui la pratique qui peut en pervertir à la fois les techniques, les processus et les objectifs en profitant de la vulnérabilité des patient(es).

En ce sens, ce sont l'utilisation déviante et instrumentalisée de la confiance de la personne à des fins personnelles, les situations de dépendance psychique, de soumission corporelle et d'oblitération du libre-arbitre qui sont à condamner !

Nous nous élevons donc fermement contre toute utilisation dévoyée et abusive de l'hypnose clinique et thérapeutique, contre son usage à des fins d'emprise en contradiction totale avec les droits humains fondamentaux.

JOËLLE MIGNOT
Psychologue sexologue clinicienne
Co-Titulaire de la Chaire UNESCO
Santé sexuelle et droits humains